

Commune de LARNOD

Conseil municipal du vendredi 7 janvier 2025

Procès-verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le sept janvier, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hugues TRUDET, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mesdames :

Valérie BESANÇON, Catherine MÉRIAUX et Myriam MOTTIEZ.

Messieurs :

Jacky AVIS, David BALLEST, Georges BINET, Jean-Jacques CLAUSSE, Jean-Philippe DEVEVEY, Jean-Marie DOLLAT, Hugues TRUDET et Hamza ZENNOUD.

Procurations :

Carole COINTET-JUSSIAUX à Jean-Marie DOLLAT

Absentes excusées : Anne DHOTE et Corinne RONCARI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Monsieur Hugues TRUDET est candidat ; il est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à 18h35.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 13 décembre 2024

Le Maire propose d'arrêter le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal arrêtent, à l'unanimité, le procès-verbal proposé par le Maire pour le conseil municipal du 13 décembre 2024.

II. Adjoint aux finances, achats et transition écologique

Jean-Marie DOLLAT, Adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal qu'afin de pouvoir mandater l'URSSAF concernant les payes de décembre 2024, il y a lieu de prendre les modifications budgétaires suivantes sur l'exercice 2024 :

Dépenses de fonctionnement
Compte 65568 chapitre 65 - 700,00 €

Dépenses de fonctionnement
Compte 657381 chapitre 65 - 700,00 €

Dépenses de fonctionnement
Compte 65778 chapitre 65 - 1 100,00 €

Dépenses de fonctionnement
Compte 64512 chapitre 012 + 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent, à l'unanimité, les modifications budgétaires proposées.

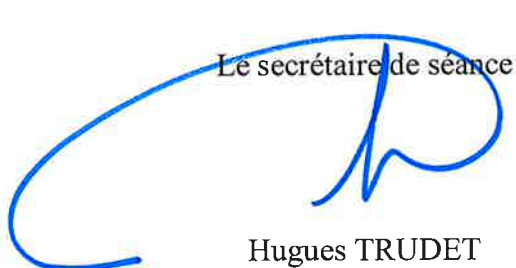
III. Informations et questions diverses

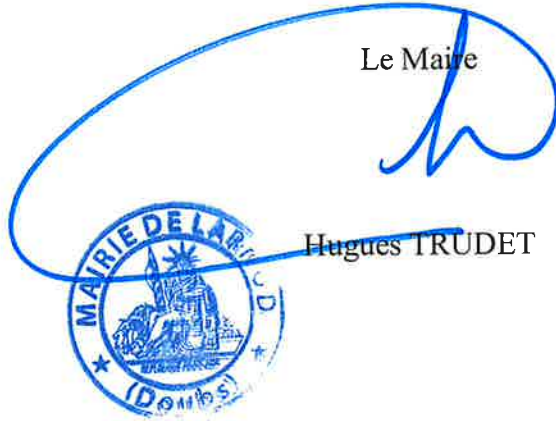
Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- Les festivités du début d'année : vœux du Maire samedi 11 janvier 2025 à 18h et repas de aînés dimanche 12 janvier 2025 à 12h.
- L'enquête publique relative au recensement des chemins ruraux du lundi 20 janvier au samedi 8 février 2025, avec une permanence du commissaire enquêteur les mardi 21 janvier 2025 de 17h à 19h et samedi 8 février 2025 de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 20h50.

LARNOD, le 22 février 2025

Le secrétaire de séance

Hugues TRUDET

Le Maire

Hugues TRUDET
